

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.
- Les collectivités territoriales, au même titre que l'État ou les établissements publics, sont des personnes morales de droit public.
- Il existe différentes catégories de collectivités territoriales qui exercent des compétences distinctes.

SUR LE SITE DE LA MAIRIE DU 6/8 (<https://mairie-marseille6-8.fr/>)



Les compétences des collectivités territoriales

Les trois niveaux de gouvernance

La Ville de Marseille s'organise autour de **trois niveaux de gouvernance complémentaires**, afin d'assurer une action publique efficace, coordonnée et au plus près des besoins des habitants.

Marseille compte **8 secteurs**, chacun composé de **2 arrondissements**. Les compétences sont réparties entre :

- la **Mairie centrale**,
- les **8 mairies de secteur**,
- et la **Métropole Aix-Marseille-Provence**.

Cette organisation permet d'articuler les politiques publiques à l'échelle de la ville, des quartiers et du territoire métropolitain.

La Mairie centrale



La **Mairie centrale** définit et met en œuvre les grandes orientations de la politique municipale.

Le Conseil municipal est composé de **111 conseillers municipaux**, qui élisent le Maire et les adjoints pour un **mandat de six ans**.

Principales compétences de la Ville de Marseille :

- **Éducation** : écoles maternelles et élémentaires (construction, entretien), restauration scolaire, activités périscolaires, centres aérés, crèches ;
- **Culture** : équipements culturels, bibliothèques, musées, salles de concert, Opéra ;
- **Solidarité** : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), centres sociaux, subventions aux associations, lutte contre l'habitat indigne ;
- **Sécurité** : police municipale, vidéoprotection, Bataillon de marins-pompiers de Marseille, stationnement ;
- **Sport** : équipements et événements sportifs (stades, gymnases, piscines municipales) ;
- **Environnement** : parcs, jardins et plages ;
- **Urbanisme** : délivrance des autorisations d'urbanisme.

Les huit mairies de secteur

Chaque **mairie de secteur** regroupe deux arrondissements. Les maires de secteur et les **conseils d'arrondissements** assurent la gestion des équipements de proximité et contribuent à la mise en œuvre des politiques municipales à l'échelle locale.

Les conseils d'arrondissements comprennent au total **303 conseillers**.

Compétences principales :

- gestion des **équipements sportifs de proximité** et des lieux d'information de la vie locale ;
- entretien des **espaces verts de moins d'un hectare** ;
- gestion des **équipements sociaux de proximité** : maisons de quartier, centres municipaux d'animation, centres aérés.

Les mairies de secteur sont également consultées sur les projets municipaux concernant leur territoire.



La Métropole Aix-Marseille-Provence



La **Métropole Aix-Marseille-Provence** est un établissement public de coopération intercommunale regroupant **92 communes**.

Parmi les 111 conseillers municipaux de Marseille, **101 siègent également au Conseil métropolitain**, qui comprend au total **238 conseillers métropolitains**.

Domaines d'intervention de la Métropole :

- **Mobilité** : organisation des transports en commun, parcs de stationnement, parkings relais ;
- **Aménagement du territoire** : voirie, infrastructures, signalisation, pistes cyclables, ports de plaisance ;
- **Habitat et logement** : politiques de l'habitat, lutte contre l'habitat indigne, planification urbaine ;
- **Environnement** : collecte et traitement des déchets, eau et assainissement,

qualité de l'air, protection du patrimoine naturel ;

- **Cohésion sociale et développement économique** : attractivité du territoire, insertion et développement économique.

Une organisation au service de l'action publique

La répartition des compétences entre la Mairie centrale, les mairies de secteur et la Métropole permet :

- une **définition stratégique des politiques publiques** à l'échelle de la ville ;
- une **mise en œuvre de proximité** au niveau des quartiers ;
- une **gestion mutualisée des grands services** à l'échelle métropolitaine.

Cette organisation garantit une action publique cohérente, efficace et adaptée aux enjeux du territoire marseillais.

SUR LE SITE DU DEPARTEMENT (<https://departement13.fr/>)



Directement ou en partenariat avec les autres collectivités ou l'Etat, le Département intervient, grâce aux deux volets des lois de décentralisation, dans de nombreux aspects de la vie quotidienne de ses administrés.

Il assure des missions spécifiques telles que :

- **L'action sociale** en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté. Le département se voit attribuer depuis la loi du 13 août 2004 un rôle de "chef de file" en la matière. Il a notamment à sa charge l'ensemble des prestations d'aide sociale.
- **La voirie** : construction et entretien des routes départementales.
- **L'éducation** : la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics mais également, depuis 2004, l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans ces collèges. A ces missions s'ajoute la gestion des agents techniques des collèges (ATC) exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires
- La participation quasi exclusive au financement du **service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**.
- L'aide au **développement économique** ;
- La **gestion des musées**, de la bibliothèque et des archives départementales (conjointement avec l'Etat).
- La **gestion des espaces naturels** sensibles.

SUR LE SITE DU METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (<https://ampmetropole.fr/>)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Réseau ECO, Une offre de services complète pour les entreprises + Un accompagnement personnalisé grâce à nos développeurs économiques S'implanter à Aix Marseille Provence + Une Métropole Monde, innovante et attractive + Evènements et rendez-vous business	ENVIRONNEMENT Déchets et collecte Eau et Assainissement + Transition environnementale + Mer, Etangs, Littoral + Alimentation et Agriculture + Nature, forêt et paysage +	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Planification et urbanisme + Ports de plaisance Projets urbains + Espaces publics et voirie Réalizations	COHÉSION SOCIALE ET INSERTION Emploi – insertion + Politique de la ville + Une métropole inclusive Jeunesse Vous avez un projet en faveur de la cohésion sociale ? La Métropole vous soutient !
MOBILITÉ La Métropole Mobilité + Offres et services + Une mobilité de projets / Avenir + Une mobilité durable et inclusive + Les équipements opérationnels	HABITAT ET LOGEMENT Politiques de l'habitat + Mon logement +	CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÈNEMENTS Culture + Sport + Grands évènements +	